



Programme d'identification génétique



Coordonnées du ministère des Affaires étrangères

Sous-direction générale de la Mémoire, de la Paix et des Droits humains
C. Rivadeneyra, 6, 10a planta - 08002 Barcelona - Espagne
Tél. (+34) 93 634 74 23 (demande de renseignements et de rendez-vous)
Adresse électronique: identificaciogenetica@gencat.cat
<http://exteriors.gencat.cat/identificaciogenetica>



Programme d'identification génétique

Le programme d'identification génétique des personnes disparues pendant la guerre civile espagnole et sous la dictature franquiste est une initiative dirigée et soutenue par le ministère des Affaires étrangères, des relations institutionnelles et de la Transparence, en collaboration avec les ministères de la Santé et de la Justice de la Generalitat de Catalunya (Gouvernement de la Catalogne).

Le programme poursuit trois objectifs:

- Créer une base de données des **profils génétiques des membres de la famille de personnes disparues** pendant la guerre civile espagnole et la dictature franquiste.
- Créer une base de données des **profils génétiques extraits des restes humains de personnes disparues** pendant la guerre civile espagnole et la dictature franquiste.
- Croiser les informations des deux bases de données pour essayer d'établir un lien de parenté et déterminer ainsi des identifications personnelles.

Quelles sont les étapes à suivre pour accéder au programme?

- 1 S'inscrire au registre de recensement des membres de la famille de personnes disparues (exteriors.gencat.cat/identificaciogenetica). Les renseignements figurant sur le registre de recensement permettent d'effectuer une recherche d'informations exhaustive dans le but de déterminer les circonstances et le lieu d'inhumation de la personne disparue.
- 2 Le ministère des Affaires étrangères enverra aux familles et aux personnes qui en font la demande une première circulaire contenant les informations relatives à la création du programme.
- 3 Les familles ou les personnes qui en font la demande recevront de manière échelonnée et personnalisée, selon des critères d'âge et d'ancienneté au registre de recensement, un deuxième courrier dans lequel il leur sera donné la possibilité d'effectuer des tests génétiques. Les coordonnées du service de programmation dépendant du laboratoire génétique de l'Hôpital de la Vall d'Hebron du ministère de la Santé figureront dans ce courrier.

Le prélèvement de l'échantillon génétique sera gratuit et consistera à effectuer un frottis buccal, un acte indolore et rapide.

- 4 Le ministère des Affaires étrangères effectuera l'analyse des ossements exhumés et l'Institut médico-légal de Catalogne (IMLCFC) élaborera le rapport d'expertise anthropologique médico-légale des res.
- 5 Les deux bases de données (celle du profil génétique des restes humains et celle du profil génétique de la personne disparue) seront ensuite croisées afin d'établir d'éventuelles connexions.
- 6 La Direction générale des relations institutionnelles et avec le Parlement sera en charge de la communication en cas de résultats positifs et aura également une fonction d'accompagnement.

DEMANDEUR



Inscription du demandeur au registre de recensement des membres de la famille de personnes disparues



Réalisation de l'étude génétique des demandeurs (échantillons de frottis buccal) dans des centres sanitaires sur l'ensemble du territoire catalan



Envoi et traitement des échantillons génétiques des demandeurs



Base de données du profil génétique des membres de la famille de la personne disparue



Croisement des bases de données



Bases de données du profil génétique des restes humains

OSSEMENTS EXHUMÉS



Élaboration du rapport d'expertise anthropologique médico-légale des restes



Réalisation de l'étude génétique des restes



Envoi et traitement des échantillons génétiques des restes



En cas de résultat positif: envoi, sur demande des familles, des restes humains, des objets mobiliers et du rapport de la procédure.

En cas de résultat négatif: réinhumation et traitement digne des restes humains.